

Direction départementale
des territoires et de la mer
Service Eau et Biodiversité

Étude d'évaluation d'incidences Natura 2000 (EIN2000) pour :

- projets soumis à Permis d'Aménager ou à Déclaration Préalable (au titre des art. R.421-19 à R.421-23 du C.Urba) et en site Natura 2000
(soumis à EIN2000 par l'Arrêté du préfet de région du 18/05/2011 – item 1°)
- travaux situés en site inscrit et en site Natura 2000
(soumis à EIN2000 par l'Arrêté du préfet de région du 18/05/2011 – item 5°)
- travaux situés en site classés
(soumis à EIN2000 par l'Article R.414-19-I-8° C.Env)

DEMANDEUR :

Structure :	CONSERVATOIRE DU LITTORAL
Nom et prénom :	ODILE GAUTHIER – DIRECTRICE DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL
Coordonnées :	DELEGATION DE BRETAGNE, 8 QUAI GABRIEL PERI – PORT DU LEGUE – 22190 PLERIN

TYPE DE PROJET :

Nature des travaux prévus (constructions nouvelles, travaux sur existant, aménagement, ...) et description sommaire, y compris les travaux connexes (coupes, terrassements, zone de stockage de matériaux...) :

Le Conservatoire du littoral a acquis récemment la parcelle E 765 sur le site de la rade de Brest, commune de Loperhet, dans le Finistère.

Un cabanon se trouve sur cette parcelle, ainsi que deux petits abris, deux tunnels de serre, une grande terrasse surélevée et une pergola. Cela confère au paysage un aspect esthétiquement dommageable ainsi qu'une source de pollution. Dans le cadre de sa mission de restauration des espaces naturels, le Conservatoire du littoral souhaite supprimer ces constructions ainsi que les espèces exogènes implantées sur la parcelle, afin de rétablir l'aspect naturel initial du site et de recouvrer un habitat naturel.



Constructions à démolir pour la renaturation du site



Espèces exogènes à abattre et évacuer

Les espèces exogènes présentes sur le site sont les suivantes : palmiers, cyprès, laurier palme, végétation ornementale... Elles seront arrachées ou abattues puis évacuées selon la réglementation.

L'opération consiste donc à renaturer une parcelle de loisirs. Dans un contexte plus général, il s'agit d'une valorisation du territoire de la rade de Brest et de l'estuaire de l'Aulne. De ce fait, l'impact de cette opération est très largement positif pour l'environnement.

En phase chantier, nous exigeons de l'entreprise d'adopter une démarche irréprochable. Le matériel utilisé pour l'évacuation des matériaux et de végétaux aura une pression au sol la plus basse possible pour diminuer le marquage au sol. La totalité des produits de cette démolition sera exportée et mise en dépôts réglementaires selon leur catégorie. A l'issue de la démolition, les environs de la zone des travaux seront nettoyés manuellement de tout débris ou matériaux, de manière à être propre à l'œil et le sol sera régalé grossièrement de manière à retrouver le niveau et le relief environnant. Les travaux seront effectués en dehors des périodes de nidification.

En conséquence, il s'agit à travers cette opération de proposer une amélioration durable, à la fois paysagère et naturaliste, dans le sens des actions du site Natura 2000.

Emprise des travaux (linéaire ou surface) et description sommaire :
Parcelle E 765, surface de 2150 m²

Période de réalisation des travaux :
Automne 2020

LOCALISATION DES TRAVAUX :

Commune	Loperhet	Lieu-dit	Rostiviec
---------	----------	----------	-----------

PROTECTION DU SITE (CLASSE/INSCRIT) : Projet hors sites (inscrit ou classé) (1)

Nom du site	<input type="checkbox"/> Site inscrit(1)	<input type="checkbox"/> Site classé(1)
-------------	--	---

SITE NATURA 2000 : Projet hors sites Natura 2000 (1)

Nom	Rade de Brest, estuaire de l'Aulne	Type de site Natura 2000 (1)	
		ZSC (Habitats faune Flore)	ZPS (Oiseaux)
		X	

Objectif de conservation de ces sites Natura 2000 (le cas échéant) : (1) et (2)

Habitat forestiers landes, tourbières, ... de rivières et prairies humides
 Autres : habitats marins (maërl, herbier, huîtres plates) et littoraux (estran, vasières, prés salés)

Espèces animales Oiseaux Chauve-souris.

Autres : loutre, poissons migrateurs, escargot de Quimper

PIECE à JOINDRE :

Un plan de localisation précis du projet sur fond de cartographie des habitats d'intérêt communautaire (2) sur lequel les travaux et la zone d'évolution des engins de travaux seront positionnés.

⇒ Voir annexe.

(1) cocher la case concernée

(2) les données relatives à Natura 2000 (fond cartographique, données faune et flore...) figurent sur le site : http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/10/carte_heb_29.map ou sont à demander à l'opérateur du site Natura 2000 concerné dont la liste est annexée à cet imprimé

CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION : (1) et (2)

	OUI	NON
* Présence d'habitats d'intérêt communautaire ou d'espèces d'intérêt communautaire sur la zone de travaux (parcelle concernée par les travaux, zone d'évolution des engins, aire de stockage des matériaux ...)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
* Présence, à moins de 50 m de la zone des travaux, d'un secteur de nidification d'oiseaux pour la préservation desquels le site Natura 2000 a été désigné	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
* Présence, à moins de 300 m de la zone des travaux, d'une zone sensible pour les oiseaux hivernants pour la préservation desquels le site Natura 2000 a été désigné	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
* Présence, à moins de 50 m de la zone des travaux, d'un gîte à chauve-souris pour la préservation desquelles le site Natura 2000 a été désigné	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
* Les travaux sont susceptibles d'avoir une incidence sur la qualité de l'eau (rejets, matières en suspension, passage à gué...)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
* Le projet comprend des plantations	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

1) Si six « NON » => projet considéré sans incidence significative sur le(s) site(s) Natura 2000 ci-dessus

2) Si au moins UN « OUI » => vous devez apporter les compléments nécessaires afin d'évaluer l'incidence du projet sur les espèces et habitats pour lesquels ce site a été désigné, et préciser les modalités de suppression de ces incidences.

Compléments nécessaires
si au moins un « OUI » a été coché dans le questionnaire précédent

Mesures permettant de supprimer le risque d'incidences sur les habitats ou espèces pour la conservation desquels le site Natura 2000 a été désigné:

(ex. : mise en défens de zones sensibles, période de travaux, matériel ou technique employés, sensibilisation des entreprises, reconstitution d'un maillage bocager assurant les mêmes fonctions que les espaces éventuellement détruits, choix d'essences adapté à l'environnement local...)

Je m'engage à respecter l'intégralité de ces mesures.

Fait à ... Pléain ...
Signature du pétitionnaire

Le ... 01/08/2019 ...

Pour la Directrice et par délégation
Patrick BAZIN
Directeur
de la gestion patrimoniale

Annexe : Plan de localisation



